



## YOU'RE UNDER ARREST

**Le 12 octobre dernier, alors qu'une collègue CPIP attendait une personne convoquée dans une MJD, elle assistait en direct à son arrestation par deux policiers... ENCORE !**

**Le 18 octobre, profitant d'une visite du Procureur-adjoint du tribunal de Lille, en visite au SPIP pour y rencontrer notre hiérarchie, la CGT EPI 59 a demandé une audience qui finalement a été accordée en fin de journée.**

*Si le mystère demeure quant au processus ayant permis aux services de Police d'avoir l'information du lieu et de l'horaire exacts du RDV, il nous a été assuré qu'il ne s'agissait que d'un incident qui ne se reproduirait pas.*

**Les échanges ont porté autour de cette arrestation et nous ont permis de réaffirmer les points suivants :**

**La CGT IP n'est pas opposée au principe d'interpellation des personnes, mais elle souhaite alerter sur les **risques** liés à sa mise en œuvre !**

Le cadre d'intervention fixé par le RPO souligne la nécessité d'établir « **des relations positives** avec les auteurs d'infraction » et de créer une **alliance** avec le suivi, en vue de la prévention de la récidive. Ce même RPO préconise de porter une attention particulière à **l'accueil de la personne**.

La CGT IP rappelle que l'interpellation d'une personne suivie à l'occasion d'une convocation du SPIP, qui plus est au sein d'une structure d'accueil, **ne peut que participer d'un sentiment de défiance de sa part**. Cette modalité d'interpellation a des effets contreproductifs car **elle met à mal la relation de confiance** développée avec la personne suivie. Elle **impacte négativement** le travail mené jusqu'alors qui vise, rappelons-le, à la réduction des risques de récidive.

La CGT IP souligne également l'importance de rappeler que ce type d'intervention de la part des services de police participe d'une **mise en danger du CPIP**. Ce dernier risque d'être identifié à tort par la PPSMJ comme celui ou celle qui a participé à l'organisation de l'interpellation et se voir indûment reprocher la situation. Si la police intervient de manière ponctuelle lorsqu'elle interpelle une personne suivie, les CPIP quant à eux accompagnent les publics dans la durée.

***L'actualité du moment nous invite à être particulièrement prudents dans nos pratiques, mais également à maîtriser notre cadre d'intervention.***

**Ce n'est pas la première fois que ce type d'arrestation se produit ; nous souhaitons que ce soit **LA DERNIERE**.**

**La CGT IP exige que nos missions et notre sécurité, ainsi que celles de nos partenaires des MJD, soient respectées.**